



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2022-07

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez.

*Date de la convocation de la réunion : 07 janvier 2022.
Date d'envoi des rapports : 07 janvier 2022.*

Présents :

*Mesdames Valérie ABADIE-ROQUES, Monique ALIES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Sylvie BOUCHAUD, Corinne COMPAN, Dominique GOMBERT, Graziella PIERINI, Emilie SAULES-LE BARS, Régine TAUSSAT
Messieurs Claude ASSIER, Eric CANTOURNET, Joseph DONORE, Yves MAZARS, Jean-Philippe SADOUL, Jean VALADIER, Nicolas WÖHREL*

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL
Madame Michèle BUSSINGER à Monsieur Claude ASSIER
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT
Madame Francine LAFON à Madame Emilie SAULES - LE BARS
Madame Karine ORCEL à Monsieur Nicolas WÖHREL
Madame Christine PRESNE à Madame Emilie SAULES - LE BARS
Madame Gisèle RIGAL à Madame Dominique GOMBERT*

Excusés :

*Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Madame Florence PHILIPPE
Madame Nathalie PUEL
Madame Sylvie TAQUET-LACAN*

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT.

**Admission de créances
en non-valeur**

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 07 janvier 2022,
Considérant le rapport adressé le 07 janvier 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6,

Sur proposition de Madame la Payeuse Départementale,



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 Place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Déposé en Préfecture le

24 JAN. 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes dont le recouvrement n'a pu être assuré, pour un montant total de 1 113,06 euros :

- Mme BENTEJAC Florence redevable de la somme de 0.50 €.
- M. DUJARDIN Marc redevable de la somme de 8.37 €.
- Mme FLAMENT Gwendoline redevable de la somme de 0.01 €.
- M. PARALLARO Benedetto redevable de la somme de 9,38 €.
- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère redevable de la somme de 0.01 €.
- M. FANTIN Mathieu redevable de la somme de 0,02 €.
- M. GAYRALD Vincent redevable de la somme de 0,66 €.
- M. VAISSIERE Bernard redevable de la somme de 1 €.
- Mme VIGUIER Florence redevable de la somme de 226,30 €.
- Mme MALDONADO Natacha redevable de la somme de 390,57 €.
- Mme AMARI Sandrine redevable des sommes de 25 € et 53,12 €.
- Mme CHABROLIN Fabienne redevable des sommes de 199,06 € et de 199,06 €.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,



Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Admission de créances en non-valeur

.....
Date de décision: 13/01/2022

Date de réception de l'accusé 24/01/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20220113_07

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20220113-20220113_07-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Delib_22_07.pdf (99_DE-012-251200986-20220113-20220113_07-DE-1-1_1.pdf)